

# ANNEE 2025

SEANCE PUBLIQUE  
DU 18 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°

**2025041**

Date de convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

|                      |    |
|----------------------|----|
| Nombre de présents : | 20 |
| Pouvoirs :           | 2  |
| Nombre de votants :  | 22 |

|              |    |
|--------------|----|
| Pour :       | 22 |
| Abstention : | 0  |
| Contre :     | 0  |

**Adopté à l'Unanimité**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 064-216401000-20250918-2025041-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le vendredi 12 septembre 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent(e)s : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Bernard COMBES, Jean-Baptiste HALTY, Christian GARRIGUES.

Mmes Emmanuelle DALLET, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Bénédicte LARCEBEAU, Marie GRABET dit BOUCHET, Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN.

Absent (e) s excusé (e)s : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Mme Céline FAYS (pouvoir à Cédric BRÉSAC), Mme Valérie RECART.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

### OJ n°1 : SUSPENSION TEMPORAIRE DE LOYERS DU LOCAL COMMERCIAL SITUE 167 ALLEE BIELLE NAVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que l'entreprise Etxe Pastor (enseigne Pastor Etxea) traverse depuis plusieurs mois, une période compliquée financièrement, ce qui a poussé les gérants à cesser leur activité et à mettre en vente leur fonds de commerce.

Dans le but de les soutenir, et de leur permettre de retrouver une stabilité économique, Monsieur le Maire propose de suspendre le paiement de trois mois de loyers des locaux communaux situés au 167 allée de Bielle Nave, pour les mois de juillet, août et septembre 2025, et de convenir qu'ils seront payés au moment de la vente du fonds de commerce.

Le Conseil Municipal,

- APRES avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE **de suspendre les loyers des mois de juillet, août et septembre 2025**, pour la location du local commercial situé 167 Allée Bielle Nave pour l'entreprise Etxe Pastor,

**PRECISE** que l'entreprise Etxe Pastor s'acquittera de ces trois échéances de loyers au moment de la vente de son fonds de commerce.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à Bassussarry, le 18 septembre 2025.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Bassussarry" and "N° 1300000000" around a central emblem. The signature is a stylized, cursive "ML" with a long horizontal stroke extending to the right.